

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Novembre est déjà derrière nous et décembre nous accueille avec son beau grand manteau blanc.

À l'occasion de ce dernier mot du maire de l'année 2021, j'ai le plaisir de me joindre à vous en ce temps de préparatifs en vue de célébrer la fête de Noël.

Au moment d'écrire ces lignes, les allègements des restrictions sanitaires permettront aux familles de se réunir afin de célébrer Noël. Même si les règles changent, je suis convaincu que vous saurez célébrer ce temps des fêtes avec ceux qui vous sont chers.

Pour ceux qui fréquentent le sentier pédestre, vous serez ravis d'apprendre que, tout comme l'an passé, le sentier sera décoré pour la période de Noël. Effectivement, la Municipalité, de concert avec un groupe de citoyens, a installé de petits sapins de Noël le long du sentier et a contribué pour un montant de 500 \$ afin d'acheter des décorations de Noël pour décorer les sapins. Nous tenons à remercier madame Hélène Arsenault et son groupe de bénévoles pour leur collaboration et leur belle initiative. J'invite tous les amateurs de plein air à fréquenter ces magnifiques sentiers durant la période hivernale.

Je tiens, en cette fin d'année, à féliciter deux entreprises de notre municipalité qui se sont illustrées et qui ont perduré dans le temps.

Tous d'abord, la Ferme Bourdages Tradition, qui fêtait cette année ses 200 ans d'existence. Cette entreprise familiale, qui a continué de croître au fil des années, est un employeur important. Elle offre également aux touristes et gens de la région une panoplie de produits dérivés de la ferme.

Une autre entreprise qui s'est démarquée au fil du temps est le Bar l'Étape, qui célèbre cette année ses 40 ans d'existence. Effectivement, c'est le 19 décembre 1981 que madame Sylvie Poirier inaugurerait son entreprise, qui depuis 40 ans, est un lieu de rencontre convivial et où il est agréable de socialiser.

Je me fait porte-parole au nom du conseil municipal de Saint-Siméon pour leur exprimer notre fierté et le rayonnement que ces entreprises apportent à notre municipalité.

En terminant, les membres du conseil se joignent à moi pour vous souhaiter que l'année 2022 soit pour vous et les vôtres, une période remplie d'heureuses surprises, de beaux défis et de succès. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, joie et prospérité et qu'elle permette la réalisation de vos désirs les plus chers.

Un très *joyeux temps des fêtes*, des moments de détente avec ceux que vous aimez et une belle et *bonne année 2022!*

À l'an prochain!

Denis Gauthier,
Maire

★ *Prenez note que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022.*



LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue :

- reçue de monsieur François Bujold, directeur général de la MRC de Bonaventure confirmant le dépôt du montant de 49 774 \$ qui correspond à la répartition des distributions aux municipalités de la Régie intermunicipale de l'énergie GIM.
- de la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informant la Municipalité que la programmation de travaux version numéro 1 (modifiée) soumise dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 a été accepté le 28 septembre 2021.
- de madame Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration de la CAUREQ confirmant une redistribution des excédents de l'ordre de 2 305,92 \$.

Des contributions financières ont été accordées à l'Association Épilepsie Gaspésie Sud en guise de soutien et dans le cadre de la 8^e édition de la Campagne Noeudvembre de PROCURE.

Il y a eu DÉPÔT :

- du certificat de la procédure d'enregistrement tenue du 9 au 24 septembre 2021 pour le Règlement numéro 493-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 de la Municipalité de Saint-Siméon.
- du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 21 septembre 2021, entre 9 h et 19 h, pour le Règlement numéro 494-21, décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction et un emprunt de 300 000 \$.

Il y a eu ADOPTION, sans changement, du Règlement numéro 493-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage).

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 495-21, relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée :

Les propriétaires désirent construire un garage isolé en cour avant, alors que le règlement de zonage permet la construction d'un garage isolé en cour latérale et arrière.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le garage sera construit très loin de la rue (70 mètres) et que la cour avant est totalement boisée, donc le garage ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE les autres normes applicables seront respectées;

CONSIDÉRANT QUE des demandes similaires ont été autorisées lorsque la cour avant est boisée et que le bâtiment projeté ne sera pas visible de la rue;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 22 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant les lots 5 596 158, 5 596 470 et 5 596 471 du cadastre du Québec.

Il a été RÉSOLU :

→ que la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à participer au projet de partage de ressource en gestion des enjeux animaliers et à en assumer une partie des coûts selon la répartition qui sera définie entre toutes les municipalités participantes au projet et la MRC.

→ que la Municipalité de Saint-Siméon confirme être favorable au projet d'aménagement d'un écocentre écotouristique.

- que monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient dûment autorisés à signer le protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, tri et traitement des matières recyclables APO-2021-2024 (39 MOIS).
- de désigner madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Siméon, et monsieur François Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bonaventure, à titre de représentants de la Municipalité de Saint-Siméon pour acquérir les immeubles qui n'auront pas pris preneur.

Il y a eu MOTION DE REMERCIEMENT afin de remercier et féliciter madame Annie Lévesque pour ses huit (8) années de vie municipale.

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue de monsieur Jonatan Julien, ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, visant à féliciter monsieur le maire, Denis Gauthier, pour le renouvellement de son mandat à titre de maire.

Des contributions financières ont été accordées pour le journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel et à la Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 497-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Il y a eu ADOPTION du projet de Règlement numéro 497-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des articles 172.3.1 et 193, soit en modifiant le numéro du plan TI-2008-08.5 (Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures de la municipalité de Saint-Siméon) par TI-2020-08.5, qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 498-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Il y a eu ADOPTION du projet de Règlement numéro 498-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 499-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Il y a eu ADOPTION du 1^{er} projet de Règlement numéro 499-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'agrandir la superficie de la zone 30-M (Zone à dominance Mixte) à même la superficie existante de la zone 34-I (Zones à dominance Industrielle), adjacente à la zone 30-M. Toutes les dispositions afférentes à la zone 30-M restent les mêmes et l'usage 2293 « Garages et équipements d'entretien des véhicules lourds / ne comprends pas l'entreposage et les services de transport de marchandises (voir 243) ». Les articles 200 et 201 sont également abrogés.

Il a été RÉSOLU :

→ que la Municipalité de Saint-Siméon accorde les droits de passages suivants pour la saison 2021-2022 :

1. Chemin du 4^e rang Ouest à partir de la division de Caplan jusqu'au chemin Paquet;
2. À partager avec les utilisateurs et les motoneigistes : une partie du 4^e rang Ouest à partir du chemin Paquet sur une distance de 125 mètres vers l'Est (lot 5 595 749).

→ d'accepter l'offre déposée par Soudure Caplan Inc., en partenariat avec Robitaille Équipement Inc., au montant de 39 914,30 \$, taxes en sus, pour l'ajout d'équipements à neige neufs, supplémentaires au devis initial, et ce, selon la soumission reçue le 10 novembre 2021.

Il y a eu DÉPÔT des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du Conseil, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Il a été RÉSOLU :

→ que monsieur Stéphane-Alexandre Blais soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon à compter du 15 novembre 2021 jusqu'au 4 juillet 2022.

Il y a eu MOTION DE REMERCIEMENT afin de remercier et féliciter monsieur Dial Lepage pour ses 20 années de vie municipale et d'en faire une motion de remerciement.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE

Il a été RÉSOLU :

→ d'accepter l'offre déposée par la Coop Purdel, au montant de 135 400 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un tracteur neuf avec équipements pour effectuer le déneigement des trottoirs, celle-ci étant la seule soumission reçue.

Le paiement de cette dépense sera effectué à même les excédents accumulés.

→ que le titre du Règlement numéro 494-21 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 494-21 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction et un emprunt de 299 524,09 \$ »;

que l'article 3 du Règlement numéro 494-21 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter cette dépense prévue au présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 299 524,09 \$; ce montant ayant été établi à partir d'une soumission reçue de Centre du camion J. L. Inc., datée du 30 juin 2021 et déposée au dossier du présent Règlement numéro 494-21. ».

qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Lors de la période de questions de ces séances, les sujets suivants ont été abordés :

- l'achat du camion avec benne multifonction, les avancements dans le dossier du développement Richard et le taux de taxes municipales.
- la politique d'entretien des routes secondaires, l'heure de départ de la collecte des matières résiduelles, le nouveau rôle triennal, le déneigement des trottoirs, la possibilité de diminuer la limite de vitesse dans le secteur de l'Île, les développements dans le dossier de construction d'un nouveau centre Plein Air et l'utilisation des freins "Jacob" sur le boulevard Perron.

Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 15 août
- 12 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

Heure : 19 h 30



À PROPOS DU DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT

La Municipalité désire vous rappeler que :

- Nul ne peut projeter, souffler ou déposer un andain de neige ou la neige recouvrant un terrain privé sur une chaussée ou **sur un trottoir que la municipalité déneige.**
- **Nul ne peut traverser la neige du côté opposé de l'entrée** qu'il déneige pour la laisser sur l'emprise d'un chemin municipal.

Des pénalités s'appliqueront à tous ceux et celles que ne respecteront pas ces conditions.

Nous profitons également de l'occasion pour vous demander de ne pas déposer vos bacs d'ordures et de recyclage sur le trottoir pendant la période hivernale.

Voici quelques rappels pour disposer adéquatement votre bac l'hiver :

- ✓ Placez votre bac à environ 3 mètres de la ligne blanche, en arrière du trottoir;
- ✓ Dégagez le bac de tout obstacle et banc de neige afin qu'il soit bien visible par le chauffeur;
- ✓ Sortez toujours le bac la veille au soir.

Votre collaboration est grandement appréciée par l'équipe de déneigement.

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

Le temps des fêtes arrive à grands pas, venez rencontrer nos bénévoles à la bibliothèque, car nous avons plein de nouveautés pour adultes et jeunes.

Veillez prendre note que nous serons fermés du 22 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement. L'horaire régulier reprendra dès le mardi 4 janvier 2022.

À partir du samedi **8 janvier**, la bibliothèque sera ouverte tous les samedis de 9 h 30 à 11 h pour donner une chance aux jeunes familles d'y emporter les petits qui ne vont pas à l'école.

Les adultes sont aussi les bienvenus. N'oubliez pas que l'inscription est gratuite pour tous.

DE BELLES NOUVEAUTÉS POUR LES ADULTES :

- **Fais un voeu**
Nicholas Sparks
- **Le Mystère Soline, tome 1 : Au delà du temps**
Marie-Bernadette Dupuy
- **Benjamine et son destin**
Denis Monette
- **En voiture! All Aboard!**
Arlette Cousture
- **Un homme, tout simplement**
Janette Bertrand
- **Contrecoup**
Marie Laberge
- **Les gardiens de l'héritage, tome 1 : Révélation**
Nora Roberts

LIVRES JEUNESSE :

- **Astérix en Corse #20**
- **Astérix et le Griffon #39**
- **L'espace spectaculaire**
Julie Harman, Max Rambaldi
- **National Geographic Kids : Mon grand livre de dinosaures**
Catherine D. Hughes, Franco Tempesta
- **Les oiseaux**
Pamela Hickman, Carolyn Gavin

Joyeux temps des fêtes! Prenez le temps de venir vous chercher un bon livre, car on a de beaux choix.

Louise Poirier,
Responsable

BRIGADE DE SAINT-SIMÉON

Joyeux Noël et *bonne et heureuse année 2022!*

Que la santé et le bonheur vous accompagnent tout au long de l'année à venir.

Normand Poirier,
Président

CERCLE DE FERMIERES

Joyeux Noël et *Bonne et heureuse Année 2022* de la part de toutes les membres de votre Cercle de Fermières.

Que l'esprit de Noël soit avec vous aujourd'hui et tout au cours de la nouvelle année.

Louise Henry,
Présidente



CHORALE LA VOIX DES ONDES

Que la magie de *Noël* vous apporte joie et gaieté dans vos foyers. Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année remplie de bonheur, de paix, et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont chers.

Bonne année 2022!

Les membres de la chorale La Voix des Ondes



CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb du Conseil 10394-65 de Saint-Siméon désirent souhaiter à toute la population un *joyeux Noël* et une *Bonne Année!*

Le Conseil vous remercie de votre appui en 2021 et compte sur vous en 2022.

Un gros Merci!

Georges-Étienne Poirier,
Grand-Chevalier



CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Après cette longue absence, j'ai le plaisir de vous retrouver. J'espère que tous les membres se portent bien et que cette pandémie ne fut pas trop dure pour vous. Souhaitons que nous soyons sur la fin de cette triste période!

L'important est que nous avons pu reprendre nos activités régulières, ce que bien des gens souhaitaient, je crois. Surtout de pouvoir sortir de notre confinement, revoir les amis et s'amuser.

En résumé :

la *Vie Active* est le lundi avant-midi à 10 h;

Gym Cerveau demeure le mercredi avant-midi de 9 h à 11 h;

la *Pétanque* est le jeudi soir à 19 h.

Changement pour le *baseball poche* : le vendredi après-midi à 13 h 30.

Pour la reprise de toutes ces activités, le passeport vaccinal a été exigé et les mesures sanitaires sont respectées.

La bonne nouvelle, c'est que nous aurons notre traditionnel souper de Noël enfin, ce que plusieurs attendaient. Merci à la Municipalité. Donc, le samedi 11 décembre, souper chaud à la dinde, 30 \$ et danse en soirée (avec port du masque), tables de 10 personnes maximum et passeport vaccinal exigé.

Nous vous invitons à renouveler votre carte de membre. Le Carrefour de Rimouski l'a fixée à 25 \$, mais le Club vous fait un petit cadeau de Noël de 5 \$, donc vous payez 20 \$.

Je lance une invitation spéciale à ceux et celles qui voudraient se joindre au Club des 50 ans et +: nous avons besoin de rajeunir l'équipe et de profiter de vos nouvelles idées. C'est aussi une occasion de belles rencontres amicales.

Au nom du comité, je vous souhaite une *excellente période des fêtes* qui sera sans doute plus agréable que l'an passé, profitez-en bien. *Bonne Année* et plein de santé.

Lina Bourdages,
Secrétaire



CALENDRIER DES COLLECTES 2022

 Matières résiduelles

 Matières recyclables

 Séance du Conseil


 Gros objets

JANVIER 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9		11	12		14	15
16	17	18	19	20	21	22
23		25	26		28	29
30	31					

FÉVRIER 2022						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6		8	9		11	12
13	14	15	16	17	18	19
20		22	23		25	26
27	28					

MARS 2022						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6		8	9		11	12
13	14	15	16	17	18	19
20		22	23		25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL 2022						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6		8	9
10	11	12	13	14	15	16
17		19	20		22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI 2022						
D	L	M	M	J	V	S
1		3	4		6	7
8		10	11	12	13	14
15		17	18		20	21
22		24	25	26	27	28
29		31				

JUIN 2022						
D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5		7	8	9	10	11
12		14	15		17	18
19		21	22	23	24	25
26		28	29			

CALENDRIER DES COLLECTES 2022



Matières résiduelles



Matières recyclables



Séance du Conseil



Gros objets

JUILLET 2022						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6	7	8	9
10		12	13		15	16
17		19	20	21	22	23
24 31		26	27		29	30

AOÛT 2022						
D	L	M	M	J	V	S
		2	3	4	5	6
7		9	10		12	13
14		16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28		30	31			

SEPTEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
1				1	2	3
4		6	7		9	10
11		13	14	15	16	17
18		20	21		23	24
25		27	28	29	30	

OCTOBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9	10	11	12	13	14	15
16		18	19		21	22
23 30	24 	25	26	27	28	29

NOVEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6	7	8	9	10	11	12
13		15	16		18	19
20	21	22	23	24	25	26
27		29	30			

DÉCEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4	5	6	7	8	9	10
11		13	14		16	17
18	19	20	21	22	23	24
25		27	28		30	31

PATINOIRE – HORAIRE SPÉCIAL DU TEMPS DES FÊTES

La patinoire sera ouverte pour la saison hivernale **dès que les conditions seront favorables**. Si la température le permet, l'horaire suivant sera appliqué pour la période des Fêtes. *Surveillez notre page Facebook pour la date d'ouverture officielle.*

L'horaire pourrait être sujet à changement dépendamment des directives émises par la santé publique en lien avec la réalité pandémique. **Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus.**

DIMANCHE 19	LUNDI 20	MARDI 21	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25
9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	FERMÉ	FERMÉ
13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre		
14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –		
18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre		
			20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre	20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre		
DIMANCHE 26	LUNDI 27	MARDI 28	MERCREDI 29	JEUDI 30	VENDREDI 31	SAMEDI 1 ^{er} janvier
9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	FERMÉ
13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	
14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	
18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre		
			20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre	20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre		

TÉLÉPHONE POUR INFORMATION : 418 534-3962

PATINOIRE – HORAIRE RÉGULIER

Voici l'horaire de la patinoire qui sera en vigueur à compter du **2 janvier 2022**.

L'horaire pourrait être sujet à changement dépendamment des directives émises par la santé publique en lien avec la réalité pandémique. **Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur pour les personnes de 10 ans et plus.**

La patinoire sera ouverte pendant la relâche scolaire selon un horaire spécial pour l'occasion. L'horaire sera disponible lors d'une prochaine parution.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre						9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre
13 h 00 à 15 h 00 Patinage libre			16 h 00 à 17 h 30 Patinage libre			13 h 00 à 15 h 00 Patinage libre
15 h 00 à 16 h 30 Hockey libre	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	15 h 00 à 17 h 00 Patinage libre	15 h 00 à 16 h 30 Hockey 12 ans et –
18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 00 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre
			19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre	19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre	19 h 00 à 22 h 00 Hockey libre	19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre

Vous pouvez joindre les préposés sur les heures d'ouverture au **418 534-3962**.

Prenez note qu'en tout temps, les règles de sécurité suivantes doivent être respectées :

- ⦿ Les activités à l'horaire ont priorité sur les autres.
- ⦿ Les heures à l'horaire sont avec surveillance.

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis afin de procéder à l'entretien de la glace ou pour des raisons de conditions météo.

Bonne saison de patinage extérieur à toutes et à tous!

CENTRE PLEIN AIR

Le centre Plein Air sera ouvert pour la saison hivernale à partir du dimanche **19 DÉCEMBRE 2021**, ou dès que les conditions seront favorables.

Comme par les années passées, les sentiers de ski de fond et de raquettes seront tracés et la glissade sera au rendez-vous. En début de saison, le chalet sera ouvert pour les activités de glissade, de raquettes et de ski de fond seulement, mais il est possible que ceci change au courant de la saison à venir. Informez-vous auprès du responsable.

HORAIRE SPÉCIAL DU TEMPS DES FÊTES

DIMANCHE 19 décembre	LUNDI 20 décembre	MARDI 21 décembre	MERCREDI 22 décembre	JEUDI 23 décembre	VENDREDI 24 décembre	SAMEDI 25 décembre
10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	FERMÉ
DIMANCHE 26 décembre	LUNDI 27 décembre	MARDI 28 décembre	MERCREDI 29 décembre	JEUDI 30 décembre	VENDREDI 31 janvier	SAMEDI 1 ^{er} janvier
FERMÉ	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	FERMÉ	FERMÉ



HORAIRE RÉGULIER POUR LA SAISON

En vigueur à compter du **2 janvier 2022**.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10 h à 17 h	FERMÉ	FERMÉ	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h

- * Le chalet sera ouvert pendant les arrêts pédagogiques du **3 et 4 janvier** et du **14 février** de 10 h à 17 h.
- * Le chalet sera ouvert tous les jours, du **28 février au 4 mars**, de 10 h à 17 h, à l'occasion de la relâche scolaire.

Vous pouvez joindre le responsable sur les heures d'ouverture au **418 534-3521**.

Concernant le centre Plein Air, la Municipalité de Saint-Siméon est heureuse et fière d'être partenaire de La petite Expé, le volet hivernal du Grand Défi Pierre Lavoie.

Avec ce partenariat, c'est **30 ensembles de ski de fond de marque Rossignol** qui sont disponibles gratuitement pour initier vos enfants à ce sport. Un beau plus pour le centre Plein Air.

Soyez à l'affut des publications Facebook de la Municipalité, des informations supplémentaires vous seront partagées afin de permettre à tous de rester actifs pendant l'hiver.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

5 DÉCEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES

C'est sous le thème « **C'est grâce à vous, merci de colorer nos vies** » qu'à eu lieu la 36^e édition de la journée internationale des bénévoles, cette année.



Cette journée est l'occasion privilégiée de souligner l'importance des bénévoles au sein des divers organismes, des clubs sociaux ou sportifs, dans le milieu de la santé et partout ailleurs dans notre société. Il faut bien l'avouer, sans les 2 millions de bénévoles au Québec, nos vies seraient bien ternes !

Alors de la part de toute l'équipe du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel, nous voudrions remercier tous les bénévoles de notre collectivité (et plus particulièrement nos 180 bénévoles) de colorer la vie des gens qui y habitent ! C'est grâce à vous, et à votre apport inestimable à notre communauté que tant de choses peuvent être accomplies !

Benoît Drapeau,

Intervenant au soutien à la communauté et la gestion responsable des bénévoles

FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON

Les membres du conseil de la Fabrique ainsi que le personnel du bureau vous souhaitent à toutes et à tous les meilleurs vœux de joie et de bonheur pour *Noël* et la prochaine année.

Que cette période de rassemblement familiale soit pour chacune et chacun d'entre vous, une période d'accueil, d'amitié et pleine de surprises. Santé, prospérité, réussite personnelle pour vous et les vôtres.

Au nom des membres du conseil de la Fabrique et du personnel du bureau : *Nos meilleurs vœux!*

Nelson Bujold,
Président

P.S. Le bureau de la Fabrique sera fermé le 28 décembre 2021.

MAISON DE LA FAMILLE

Activités à venir en janvier 2022

HALTE GARDERIE* (pour enfants de 12 mois à 5 ans)

Du mardi au vendredi de 9 h à 16 h à partir du 10 janvier 2022.

Un coût de 5 \$ est suggéré par enfant par jour.

RETROUVAILLES POST-NATALES*

Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16 h. Les parents sont invités à venir partager leur histoire de naissance et présenter leur poupon !

Gratuit

ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE, FRIPERIE 0-2 AN ET CENTRE DE DOCUMENTATION*

Disponibles dans l'espace « milieu de vie » ouvert du mardi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 dès le 18 janvier 2022.

Gratuit

HALTE RÉPIT-POUPONS* (pour bébés de 0-12 mois)

Les mercredis, de 13 h 30 à 16 h à partir du 19 janvier 2022.

Inscription demandée pour le lundi précédent. Si jamais vous souhaitez venir rencontrer nos Mamidoux, contactez-nous !

Gratuit

JOURNÉE INTENSIVE DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE*

Un samedi par mois de 9 h 30 à 17 h 30, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse. Prochaine journée prévue : 22 janvier.

Une autre journée est prévue le 19 mars 2022. Autres possibilités, au besoin. Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins!

50 \$/journée/couple

« EN ATTENDANT BÉBÉ » *

Rencontres prénatales pour les couples, comprenant cinq (5) soirées prénatales et une journée de préparation à la naissance (5 février). La prochaine cohorte débutera le mardi 25 janvier de 18 h 30 à 21 h **ou dès qu'un groupe sera complet.**

Une 2^e série pourrait débuter le 3 mai, selon les inscriptions.

Gratuit.

ATELIER DE MASSAGE POUR BÉBÉ*

Série de cinq (5) rencontres les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 dès le 27 janvier 2022 **ou dès qu'un groupe sera complet.**

Coût : 55 \$/série.

ATELIER POUR L'APAISEMENT DES NAISSANCES*

Atelier de six (6) rencontres aux deux (2) semaines, les vendredis, de 13 h à 16 h à partir du 28 janvier 2022 **ou dès qu'un groupe sera complet.**

Gratuit.

CAFÉ-RENCONTRE DE SOIR (parents d'enfants de 0-18 ans)

Selon la demande. *Appelez-nous pour nous partager les sujets qui vous intéressent!*

Gratuit

PORTATHÈQUE*

Nous faisons maintenant le prêt de porte-bébés. *Contactez notre monitrice de portage pour prendre rendez-vous et passer prendre l'outil de portage dont vous avez besoin : mdfcauserie@navigue.com ou au 581-886-8153.*



Toutes ces activités ont lieu à Bonaventure au **105, avenue Grand-Pré, local 104.**

ATELIERS RATATAM*

Pour le plaisir de bouger dehors en famille ! Pour les pères, les mères et leurs enfants de 2 à 5 ans.

Une série de six (6) rencontres bilingues aura lieu le samedi matin à partir du **22 janvier 2022**.

À **New Carlisle** (lieu à déterminer), inscription obligatoire.

Gratuit

À noter :

- **Les activités portant l'étoile (*) nécessitent une inscription à l'avance.**
- Un lien vers **les Accompagnantes** et divers documents utiles sont disponibles en ligne sur notre site web. Ceux-ci vous donnent accès à la liste des accompagnantes disponibles dans la Baie des Chaleurs, à un vidéo de prévention de la plagiocéphalie, à des plans de naissances, aux diverses ressources périnatales, à un document utile lors de la recherche d'un milieu de garde et un dépliant sur le portage ergonomique de bébé.
- **Ligne d'écoute entourant la naissance :** cette ligne d'écoute, assurée par une personne-ressource qualifiée en périnatalité, **offre une réponse dans les 24 heures, 7 jours / semaine**, en soutien aux parents qui ont vécu des expériences difficiles avant, pendant ou après la naissance : 581-886-2415.
- **Les coûts d'inscription et de déplacement ne doivent en aucun temps être un empêchement à participer aux divers ateliers offerts. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.**
- Les dates de début de sessions peuvent retarder pour attendre qu'un groupe soit complet. Certaines séries pourraient aussi être annulées si elles n'ont pas le minimum d'inscriptions requises.

L'équipe de La Maison de la Famille-MRC Bonaventure vous invite à venir vous ressourcer et partager votre couleur.

- ★ Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel ou pour inscription : (418) 534-4449 ou mdfanimation@navigue.com.
- ★ Pour rejoindre la coordination : amigo@navigue.com.
- ★ Site Internet : www.mfbonaventure.org
- ★ Page Facebook : [lamaisondelafamillemrbonaventure](https://www.facebook.com/lamaisondelafamillemrbonaventure)

AVIS PUBLIC**CONSULTATION ÉCRITE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

À TOUTES LES PERSONNES HABILÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 497-21, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-11-15-09, lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, du projet de Règlement numéro 497-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité Saint-Siméon, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des articles 172.3.1 et 193, soit en modifiant le numéro du plan TI-2008-08.5 (Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures de la municipalité de Saint-Siméon) par le numéro TI-2020-08.5, qui a été identifié dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon au <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante administration@stsimeon.ca ou par courrier à la Municipalité.

QU'au cours de cette consultation écrite, la Municipalité de Saint-Siméon pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique, suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet, aura lieu le 10 janvier 2022 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Donné à Saint-Siméon, ce 9 décembre 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 498-21, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-11-15-11, lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, du projet de Règlement numéro 498-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité Saint-Siméon, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon au <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante administration@stsimeon.ca ou par courrier à la Municipalité.

QU'au cours de cette consultation écrite, la Municipalité de Saint-Siméon pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique, suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet, aura lieu le 10 janvier 2022 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Donné à Saint-Siméon, ce 9 décembre 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 499-21, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-11-15-13, lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, du 1^{er} projet de Règlement numéro 499-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité Saint-Siméon, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement a pour objet et conséquence d'agrandir la superficie de la zone 30-M (Zone à dominance Mixte) à même la superficie existante de la zone 34-I (Zones à dominance Industrielle), adjacente à la zone 30-M. Toutes les dispositions afférentes à la zone 30-M restent les mêmes et l'usage 2293 « Garages et équipements d'entretien des véhicules lourds / ne comprends pas l'entreposage et services de transport de marchandise (voir 243) ». Les articles 200 et 201 sont également abrogés.

QUE ce 1^{er} projet de règlement vise les personnes habiles à voter par les zones concernées 30-M et 34-I et des zones contigües suivantes : 16-A, 27-P, 28-RE, 31-RE, 32-RE, 33-I, 35-RE, 37-C et 38-RE;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce 1^{er} projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Siméon, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon au <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante administration@stsimeon.ca ou par courrier à la Municipalité.

QU'au cours de cette consultation écrite, la Municipalité de Saint-Siméon pourra expliquer le 1^{er} projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique, suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le maire expliquera le 1^{er} projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet, aura lieu le 10 janvier 2022 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

QUE ce 1^{er} projet de Règlement contient une disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire;

Donné à Saint-Siméon, ce 9 décembre 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

BUDGET 2022 ET PTI 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon tiendra une séance extraordinaire le lundi 13 décembre 2021, à 19 h 30, au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier, au cours de laquelle il procédera à l'adoption du budget annuel de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2022, de même qu'à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Que conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur ces documents.

Donné à Saint-Siméon, le 2 décembre 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Greffière-trésorière



SÉCURITÉ CIVILE

Le Service incendie vous rappelle et vous encourage à avoir une trousse d'urgence de base, ce, tel que prévu dans le plan de sécurité civile.



AIDE-MÉMOIRE TROUSSE D'URGENCE DE BASE

Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants :

- Eau potable** : Deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours.
- Nourriture non périssable** : Provision pour au moins trois jours.
- Ouvre-boîte manuel**
- Radio à piles** : Piles de rechange
- Lampe de poche** : Piles de rechange
- Trousse de premiers soins** : Bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques.
- Articles pour l'hygiène** : Brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique.
- Couvertures**
- Argent comptant et monnaie**
- Jeu de clés pour la voiture et la maison**
- Sifflet** : Pour signaler votre présence aux secouristes.
- Chandelles**
- Briquet ou allumettes**
- Couteau de poche multifonctionnel**
- Masques antipoussières** : Pour filtrer l'air contaminé.
- Papiers personnels importants** : Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Pensez aussi à inclure les articles pour :

- Votre famille** : Médicaments, équipement médical, nourriture spéciale.
- Bébés** : Lait maternisé, biberons et couches jetables.
- Animaux domestiques** : Nourriture, médicaments et accessoires.

GARDEZ CES TROUSSES DANS UN LIEU ACCESSIBLE

SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

L'équipe des premiers répondants désire souhaiter à toute la population, un très joyeux temps des Fêtes.

Soyez prudents lors de vos déplacements.

Joyeux Noël & Bonne Année!

Richard Bourdages,
Responsable

SERVICE INCENDIE

La période des Fêtes arrive à grands pas et votre Service incendie vous rappelle que la prudence est de mise. Sur la route, soyez vigilants et adaptez votre conduite à la température.

Soyez préventifs afin qu'aucun drame ne survienne durant ce temps de réjouissances. Que Noël et le Nouvel An vous apportent la réalisation de tous vos désirs.

Meilleurs vœux de paix, de bonheur et de prospérité.

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73



CAMP DE L'ÎLE AUX PIPIANES

Les membres du comité du Camp de l'Île aux Pipianes désirent souhaiter, à tous les enfants ainsi qu'à leurs parents, un *joyeux Noël* et une *heureuse année 2022*.

Profitez de la période des Fêtes pour jouer au grand air et visiter les êtres chers.

Au plaisir de vous retrouver à l'été 2022 !

Le comité du Camp de l'Île aux Pipianes



PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 14 janvier 2021

Mise à la poste

- 24 janvier 2021

Le choix d'une qualité de vie

Volume 4, numéro 8
Spécial des Fêtes 2021

Publié le 9 décembre 2021